Conseil du 6e Arrondissement
Séance du lundi 9 novembre 2026

Vœu relatif à la situation des résidences seniors du CASVP

Le Conseil du 6e arrondissement

Considérant que le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP), présidé par le Maire de Paris, gère un réseau de résidences-appartements hébergeant des milliers de seniors parisiens vulnérables ;

Considérant que la situation au sein de ce parc d'établissements demeure bien souvent préoccupante, tant sur le plan de la salubrité et de la sécurité des locaux que sur celui de la prise en charge humaine et de l'accompagnement social des résidents ;

Considérant que l'absence récurrente de dispositifs adaptés de repérage et de coordination dans certaines de ces structures ne permet pas de détecter et d'alerter à temps lorsque des résidents s'affaiblissent, s'isolent ou se trouvent en difficulté ;

Considérant que des événements récents, à l'image de la dégradation critique de l'état de santé d'une résidente de la résidence Beloeil-Miller – gérée par le CASVP – ayant nécessité une hospitalisation d'urgence, illustrent de manière dramatique les défaillances systémiques du suivi social et sanitaire au sein de certains de ces établissements ;

Considérant que lors de la séance du Conseil de Paris de juin 2026, à la suite des révélations diffusées par l'émission Envoyé Spécial, l'exécutif municipal a rejeté le vœu du groupe Paris Liberté ! demandant un assainissement complet, la clarification du statut juridique de ces résidences et la mise en place d'un suivi adapté ;

Considérant que l'exécutif s'était alors engagé à transformer 1 000 places de résidences-appartements en résidences autonomie dotées de services associés, sans toutefois préciser la liste des établissements retenus, les critères d'arbitrage ni le calendrier de déploiement ;

Considérant que, plus de trois mois après ces annonces, aucun calendrier ni plan global n'a été communiqué, entretenant une incertitude inacceptable pour l'ensemble des résidents et leurs proches ;

Considérant que la protection, la sécurité et la dignité de tous les aînés parisiens accueillis dans les structures de la Ville constituent un impératif moral et une grande responsabilité municipale ;

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement et des élus de la majorité municipale, émet le vœu que :

- Un audit indépendant global soit diligenté en urgence sur l'ensemble du parc des résidences-appartements du CASVP afin d'évaluer de manière exhaustive leurs conditions de salubrité, de sécurité, le respect de leurs obligations réglementaires et la qualité du suivi social assuré auprès des seniors ;

- La Ville de Paris et le CASVP publient et communiquent dans les plus brefs délais la liste complète de l'ensemble des résidences-appartements intégrées au programme de transformation en résidences autonomie, les critères de sélection retenus, ainsi qu'un calendrier prévisionnel daté pour chaque établissement concerné ;

- Le programme de transformation soit engagé en priorité dès la première phase dans les sites les plus dégradés, à l'image de la résidence Beloeil-Miller, en y affectant immédiatement les moyens humains et financiers nécessaires pour garantir un fonctionnement optimal et un accompagnement médico-social adapté.